COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-063 : Budget communal : dépenses à imputer au compte 6232

Les collectivités territoriales doivent adopter une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies).
Il est proposé que les dépenses suivantes soient prises en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget, au compte 6232 :
-l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que les inaugurations, commémorations, réunions publiques, cérémonies, vœux ou autres…
-les fleurs, bouquets et présents offerts à l'occasion de divers évènements (départs en retraite, décès (y compris les avis d'obsèques)…).
-dépenses de décoration, d'illuminations et d'ornements.
-frais liés aux animations proposés par la commune à la médiathèque ou autre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider cette proposition.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-064 : Incendie : mobilisation générale pour soutenir les communes sinistrées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Maxent tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Le bureau communal réunit le lundi 3 août dernier propose au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes impactées par cette catastrophe, à savoir le versement de 1 500,00 € (soit 1,00 € par habitant) à l'Association des Maires de France.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De contribuer à soutenir les communes impactées par cette catastrophe, à savoir le versement de 1 500,00 € (soit 1,00 € par habitant) à l'Association des Maires de France.
  Toutefois, les élus demandent qu'un rapport de conclusion pour cette opération soit transmis par l'Association des Maires de France.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-065 : Ecole « Les Gallo Peints » : convention cadre espace numérique de travail : autorisation de signature.
Rapporteur Emilie THAUNAY

Le directeur de l'école primaire publique « Les Gallo Peints » de la commune souhaite utiliser pour cette rentrée scolaire l'ENT (Espace Numérique de Travail) One, proposé par la société Édifice.

Qu'est-ce qu'un ENT ?
C'est une plateforme en ligne qui permet une communication facilitée entre les écoles et les familles, qui facilite la continuité pédagogique et permet aux élèves de travailler avec le numérique en classe.

Conventionnement :
La mise en place d'un E.N.T. s'opère sous la responsabilité conjointe de la collectivité, du DASEN de l'Ille-et-Vilaine et de l'académie de Rennes.
C'est pourquoi, afin de préciser les responsabilités de chacun, une convention doit être signée entre la mairie, l'éditeur et le DASEN.

La convention est signée pour une durée de 1 an avec renouvellement tacite. Le coût de l'accès à cet espace numérique de travail est de 2 € par élève, à la charge de la commune.

Après présentation de la convention, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour autorisation de signature.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre espace numérique de travail.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-066 : Indemnité pour le gardiennage de l'église : année 2026.

Chaque année une indemnité est allouée aux préposés chargés du gardiennage (entretien de fonctionnement) des églises communales.
Le plafond indemnitaire est fixé à 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et à 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.
Ces plafonds restent applicables jusqu'à la prochaine revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.
Pour 2026, Monsieur le Maire propose de voter l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 223,25 €. Elle est versée à la paroisse Saint Judicaël en Brocéliande.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter, pour 2026, l'indemnité pour le gardiennage (entretien de fonctionnement) de l'église à 223,25 €. Elle est versée à la paroisse Saint Judicaël en Brocéliande.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-067 : Marché de prestations de services d'assurances : lot n°4 : rectification du montant.

Lors du conseil municipal du jeudi 02 juillet, le conseil municipal donnait autorisation à Monsieur le Maire pour la signature du lot 4 (assurance de la protection juridique de la collectivité, des agents et des élus) avec la SMACL.
Le montant indiqué dans la note ne prenait pas en compte la protection juridique des agents et des élus.
Le montant réel est de 395,85 € et non de 226,80 €. Le rapport d'analyse reste inchangé.

Le conseil municipal prend acte de ce montant.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-068 : Convention de servitude : autorisation signature.
Rapporteur Pierre-Ellin SILVESTRE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux (ouverture de fouilles pour implantation et enfouissement de câbles, suite renforcement centrale photovoltaïque située à la Chapelle Bouexic) doivent être engagés sur les parcelles ZM n°7 et AD n°449 respectivement situées à « Beauvais » et aux « Douets »
Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes entre la commune et ENEDIS.

Suite à des interrogations notamment passage du pont, impact sur la végétation, ce point est reporté.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-069 : Eclairage public : Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35).
Rapporteur : Julien BLANCHET

L'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président d'un EPCI doit adresser à chaque commune membre un rapport d'activités de son établissement qui fait l'objet d'une communication auprès du conseil municipal.

Monsieur Julien BLANCHET présente l'état du patrimoine pour l'année 2025 :
-6 armoires.
-199 luminaires (52 % à LED, 41 % à ampoules LED, 6 % à iodure métallique 1 % à sodium haute pression). Les LED permettent des économies d'énergie de l'ordre de 60 à 70 %.
-2 projecteurs sodium haute pression, 11 et 15 place du Roi Salomon hors services.
-1 luminaire ampoule LED, 6, place du Roi Salomon, vétuste.
En 2027, le coût de la maintenance va être majoré.
Pour rappel, les horaires de l'éclairage public sont de 6H45 au levée du jour / tombée de la nuit à 21H30.
Les demandes exceptionnelles de réglages d'horloges sont facturées. Le tarif forfaitaire est facturé par réglage et par armoire.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2025 de l'éclairage public du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35).

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-070 :Nomination d'un représentant au groupe de travail sur les pénalités du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Depuis 2024, Brocéliande Communauté a décidé dans une volonté de reconquête de la qualité de l'eau par la réduction des pollutions liés aux rejets d'assainissement, d'instaurer des pénalités pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin de favoriser la mise en conformité des assainissements autonomes du territoire.
A cet effet, en 2025, un groupe de travail spécifique aux pénalités du SPANC a été créé. Ensemble, les élus ont réfléchi aux modalités de mise en œuvre de ces dites pénalités. Ce groupe de travail avait notamment pour mission de se réunir annuellement afin d'arbitrer sur chacun des dossiers.
Par courrier du 16 juillet dernier, Monsieur le Maire a été informé de la poursuite du groupe de travail sur les pénalités du SPANC. A ce titre, chaque commune est invitée à nommer un de ses conseillers pour la représenter.
Le bureau communal réunit le 3 août dernier propose de nommer comme titulaire : Ange PRIOUL et comme suppléant : Pierre-Ellin SILVESTRE.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De nommer comme titulaire comme titulaire : Ange PRIOUL et comme suppléant : Pierre-Ellin SILVESTRE.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-071 : Association des classes : demande de subvention.
Rapporteur Sébastien RAOULT

Chaque année les classes préparent une journée festive. Les années précédentes la commune offrait le vin d'honneur, le bar étant fermé.
Les classes sont déclarées en association, aussi les jeunes sollicitent régulièrement la commune pour bénéficier d'une subvention.
Le bureau communal réunit le lundi 3 août vous suggère de verser une subvention de 200,00 € au titre de l'année 2026. Pour les années à venir un dossier de demande de subvention sera transmis à l'association des classes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De verser une subvention de 200,00 € au titre de l'année 2026 à l'association des classes. Pour les années à venir un dossier de demande de subvention sera transmis à l'association des classes.

MAIRIE DE MAXENT 35380

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL